

# PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2019

Séance du 30 Janvier 2019 - Maison du Parc à Pélussin  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86  
Présidente : Mme PEREZ Michèle

### Délégués Collège de la Région Auvergne - Rhône-Alpes

#### Était présent

M. MANDON Emmanuel

#### Étaient représentés

M. CINIÉRI Dino

Par M. MANDON Emmanuel

M. VIAL Raymond

Par Mme PEREZ Michèle

#### Étaient excusés

Mme BUSSIERE Laurence

M. HEYRAUD Stéphane

Mme PEYCELON Nicole

#### Étaient absents

Mme CUKIERMAN Cécile

M. DE PEYRECAVE Gabriel

Mme SLEPCEVIC Sandra

M. TAITE Jean Pierre

### Délégués Collège des Conseils Départementaux

#### Étaient représentées

Mme BERLIER Solange

Par Mme BERGER Corinne

Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra

Par Mme DE BEAUMONT Anne

#### Étaient excusées

Mme PERRIN Fabienne

Conseil Départemental Loire

Mme JURY Christiane

Conseil Départemental Rhône

#### Étaient absentes

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Conseil Départemental Loire

Mme PEYSELON Valérie

Conseil Départemental Loire

Mme PUBLIE Martine

Conseil Départemental Rhône

Mme VIALLETON Marie Michelle

Conseil Départemental Loire

## **Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien**

### **Délégués de la Communauté de communes**

#### *Étaient représentés*

M. DEVRIEUX Michel  
M. ZILLIOX Charles

Par Mme MAZOYER Martine  
Par M. LARGERON Patrick

#### *Étaient excusés*

Mme DE LESTRADE Christine  
M. PERRET Jean Baptiste  
M. SAUVIGNET Daniel

#### *Étaient absents*

M. CHERIET Farid  
M. CHORON Denis  
Mme RICHARD Béatrice

## **Délégués des Communes**

#### *Étaient présentes*

Mme MAZOYER Martien  
Mme PEREZ Michèle

Déléguée suppléante de Véranne  
Déléguée de Roisey

#### *Étaient excusés*

M. MARET Philippe  
M. VERNEY Jean Paul

Délégué de Malleval  
Délégué de Maclas

#### *Étaient absents*

Mme FRERING Odette  
Mme LEFEBVRE M. Chantal  
M. SEGUIN Frédéric

Déléguée de Chuyer  
Déléguée de Vérin  
Déléguée de St Michel sur Rhône

## **Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

### **Délégués de la Communauté de Communes**

#### *Était Présent*

M. SCHMELZLE Pierre

#### *Étaient représentés*

Mme LEVEQUE Patricia  
M. SABOT Guillaume

Par M. SCHMELZLE Pierre  
Par Mme MONCHOVET Michel

#### *Étaient excusés*

Mme DROIN Anne  
M. SOUTRENON Bernard

#### *Étaient absents*

M. BERNARD Hervé  
M. FOREL Vincent

M. IMBERT Florent  
Mme ROCHETTE Yvette

### **Délégués des communes**

#### Était présente

Mme MONCHOVET Michèle Déléguée de Bourg Argental

#### Étaient absents :

M. ARNAUD Patrick	Délégué de Thélis la Combe
M. BRUNON François Xavier	Délégué de Planfoy
M. LE GRIS Sébastien	Délégué de St Sauveur en Rue
Mme LECORNU Françoise	Déléguée de Colombier
M. MALOCHET Yves	Délégué de St Régis du Coin
Mme PEYRON Michèle	Déléguée de Tarentaise
M. TEYSSIER Robert	Délégué de St Romain les Atheux

### **Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

#### **Délégués de la Communauté d'agglomération**

#### Était présente

Mme BERGER Corinne

#### Étaient représentés

M. BONNEL Claude	Par M. CHARMET Michel
Mme JAUD-SONNERAT M. Pierre	Par M. TARDY

#### Étaient absents

M. DARMANCIER Martial  
M. GADOUD Marc

### **Délégués des communes**

#### Étaient présents

M. CHARMET Michel	Délégué de Trèves
M. TARDY Sébastien	Délégué de St Romain en Gal

#### Était excusé

M. LECONTE Marc Délégué de Loire sur Rhône

#### Étaient absents

M. LAGER Alain	Délégué de Tupin et Semons
M. DURR Daniel	Délégué de Condrieu

### **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

#### **Délégués de Saint-Étienne Métropole**

#### Était présent

M. SEUX Jean François

Était excusée

Mme DREVON Chantal

Étaient absents

Mme FAYOLLE Sylvie

Mme HUET Isabelle

M. PORCHEROT J Philippe

**Délégués des communes**

Étaient présents

M. LACROIX Norbert

M. VALLUY J. Christophe

Délégué de La Terrasse sur Dorlay

Délégué de Ste Croix en Jarez

Étaient absents

M. BARRIER Jean Alain

M. THOLOT Sébastien

Délégué de Farnay

Délégué de La Valla en Gier

**Délégués Collège des Villes Portes**

**Délégués de Saint Étienne Métropole**

Était Présent

M. DUMAINE Sébastien

Étaient représentés

Mme FOREST Nicole

M. GONNET J. Gabriel

M. PENARD Christophe

Par M. VALLUY J Christophe

Par M. SEUX Jean François

Par M. DUMAINE Sébastien

Étaient absents

Mme CHAZELLE Suzanne

M. FAVERJON Christophe

M. GEYSSANT Daniel

**Délégués des Villes portes**

Étaient présents

M. LARGERON Patrick

Mme DE BEAUMONT Anne

Délégué d'Annonay

Déléguée de Firminy

Étaient excusés

M. MICHAUT Marc

M. TARDY Gérard

Délégué de L'Horme

Délégué de Lorette

Étaient absents

Mme ALBOUY Geneviève

Mme CHARBONNEL Christiane

Déléguée de St Etienne

Déléguée de La Grand' Croix

M. CROZET Cédric  
M. FAVIER Éric  
Mme REVEYRAND Anne  
Mme RUAS Janine

Délégué de Sorbiers  
Délégué de La Ricamarie  
Déléguée du Grand Lyon  
Déléguée de St Martin la Plaine

**Assistaient également à la réunion :**

Mme PFISTER Françoise  
Équipe du Parc

CESER

**Étaient excusés**

M. GUILLOTEAU Christophe  
Mme ROCH Laurence  
Mme ROUX Annie

Président du Conseil Départemental du Rhône  
DDT 42  
CESER

La Présidente certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Lors de la première réunion du comité syndical fixée le 23 janvier dernier, le quorum requis n'a pas été atteint. Or, comme le prévoit l'article L.2121-17 du CGCT et le règlement intérieur du Syndicat mixte du Parc, une nouvelle convocation pour une réunion le 30 janvier, a été adressée à l'ensemble des membres.

Le quorum pour cette nouvelle réunion du comité syndical n'est donc pas requis.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2018**

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

### **2 - APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS DE BUREAU DU**

Aucune observation n'est formulée, les comptes-rendus sont donc approuvés à l'unanimité.

### **3 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU BUREAU ET À LA PRÉSIDENTE.**

La liste des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 14 janvier 2019.

<b><u>Délégations</u></b>	<b><u>Décision</u></b>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<b>Cf. tableau ci-dessous</b>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

**Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics**

**pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 14 janvier 2019**

<b>Objet</b>	<b>Entreprise attributaire</b>	<b>Montant</b>
Gestion administrative et financière pour la mise en œuvre du programme « Contrat Corridor » – Année 2019	ASG – basée à Roisey (42)	15 228.00 € TTC
Cartographie des habitats naturels pour Natura 2000	CESAME – basée à Fraisses (42)	19 566.00 € TTC
Achat d'un véhicule hybride de marque Toyota	Garage du Centre à Valence (26) en lien avec un garage d'Annonay (07)	18 275.31 € TTC

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de cette communication.

#### **4 – ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2018**

A la demande de Michèle PEREZ, Sandrine GARDET assure la présentation de l'évaluation de l'activité menée en 2018 par le Syndicat mixte, à l'aide du diaporama diffusé en séance, et joint à ce procès-verbal

Lors de sa séance du 6 décembre 2017, le Comité syndical avait été appelé à débattre sur un prévisionnel d'activités pour 2018.

L'objectif de ce prévisionnel était double :

- Il s'agissait de donner une vision d'ensemble des actions (sans exhaustivité) que le Parc propose de mener ou d'accompagner sur une année donnée (sans distinction entre ce qui est financé sur le volet « programme » et ce qui l'est sur le volet « statutaire » du syndicat mixte)
- Il s'agissait aussi de pouvoir mener un exercice d'évaluation qualitative de l'action du Parc en comparant ce prévisionnel de l'année n avec le bilan d'activités de l'année n une fois cette dernière écoulee, l'analyse des écarts entre les deux documents pouvant aider à réorienter certaines actions du Parc.

Ainsi, le document évaluatif, en pièce jointe, reprend la trame du prévisionnel d'activités 2018 en y adjoignant des éléments en italique pour expliquer les éventuels écarts entre le prévisionnel et le réalisé ou pour apporter un éclairage complémentaire sur l'action. Chaque action a également été coloriée :

- en vert lorsque l'action a été réalisée dans sa grande majorité,
- en orange lorsque l'action n'a été réalisée qu'en partie et
- en rouge lorsque l'action n'a pas été réalisée.

Sandrine GARDET donne les explications pour justifier des différents niveaux de réalisation. En 2018, Céline HAUSHERR a demandé une disponibilité sur son temps de travail, à 90%. Quant à Stéphane TARIN, il bénéficie d'un temps partiel à 50% de son temps. Tous les deux exercent une activité dans le privé. Cela a demandé une réorganisation de l'équipe sur ces missions.. De nombreux arrêts maladie sont par ailleurs intervenus sur l'année 2018.

Le Congrès des Parcs et l'évaluation de la Charte à mi-parcours sont deux projets qui ont pris beaucoup de temps à l'ensemble de l'équipe.

Le programme LEADER n'est pas fluide. Ce n'est pas lié au territoire mais plutôt à l'autorité de gestion. Les paiements commencent à arriver mais c'est encore très lent.

Certaines actions se terminent, tout de même, c'est le cas de SMAP (Smart Grid dans les Parcs) projet de démonstrateur Smart Grid en milieu rural associé à la Centrale Photovoltaïque Villageoise de Les Haies et des ateliers pour une consommation éco-responsable menés avec l'entreprise ACTTES (basée initialement à La Chapelle Villars et désormais à Vienne) dans le cadre d'une expérimentation soutenue financièrement par l'ADEME.

D'autres programmes se sont terminés et l'objectif est de pouvoir les relancer sur la base d'un nouveau plan d'actions. Une réflexion a ainsi débuté pour bâtir une nouvelle Charte Forestière de Territoire en lien plus étroits avec les intercommunalités du territoire.

Le nouveau Contrat Corridor, désormais appelé Contrat vert et bleu est aussi en cours d'élaboration. Il doit être finalisé pour avril 2019 afin de pouvoir être soumis à l'examen de la Région, son financeur potentiel, en juin. L'écriture du contrat est déjà bien avancée et il concernera, s'il est validé par la Région, un territoire plus large que celui de l'actuel contrat. Il intégrera notamment la totalité du périmètre de Vienne Condrieu Agglomération

Des actions ont, par ailleurs, été initiées en 2018 et se poursuivront dans les années à venir : l'Atlas de la Biodiversité Communale, le prêt de Vélos à Assistance Electrique.

Certaines opérations posent toujours question, c'est le cas pour la gestion des sentiers de randonnée, depuis l'arrêt du dispositif CUI-CAE, même s'il a été remplacé par la mesure Parcours Emploi Compétences.

La mission Architecture-Urbanisme a également fait l'objet d'un audit. La question est de savoir de quelle manière la mission doit être poursuivie.

Enfin, des actions ont enfin donné des résultats concrets comme Pilat textile, avec un guide pour la transmission du savoir-faire rubanier et des premiers artisans d'art, candidats à l'installation dans la vallée du Dorlay.

Le Pôle de nature a permis la réalisation d'une première tranche de la Via Fluvia et la validation des nouveaux itinéraires VTT sur le Pilat.

Toutefois, certaines actions sont à la peine telles que la restauration de l'ermitage de Sainte-Croix-en-Jarez. Les difficultés concernent la capacité à trouver des financements, la lenteur de la maîtrise d'œuvre, les avis divers à récolter avant de réaliser le projet : DRAC pour l'autorisation de travaux, SDIS pour la sécurité et l'accessibilité du lieu.

Pour le plan paysage, il s'agit de retard lié au manque de moyens.

L'année 2018 a également eu son lot de bonnes surprises : le déblocage d'une enveloppe importante de crédits d'investissement par la Région à destination des acteurs de la Charte du Parc, l'action Pilat Autopartage en partenariat avec l'ALEC42 retenue dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME « French Mobility », le mécénat pour le Congrès des Parcs qui a fonctionné mieux qu'espérer.

Michel CHARMET demande ce qu'est la voie Fluvia.

Sandrine GARDET lui répond qu'il s'agit d'une vélo-route-voie-verte qui relie les fleuves Loire et Rhône et qui traverse la Communauté de communes du Pays de Montfaucon (en Haute-Loire), la Communauté de communes du Pilat Rhodanien et Annonay Rhône Agglo. La Via Fluvia doit se connecter sur la Via Rhona notamment.

Michèle PEREZ ajoute que concernant le Congrès des Parcs, le travail réalisé a été très chronophage et très prenant. Elle souhaite remercier encore une fois l'ensemble de l'équipe du Parc pour le travail accompli. Elle rappelle également, que malgré l'organisation du Congrès qui a pris beaucoup de temps, 70% des actions initialement prévues ont été mises en place.



\*\*\*\*\*

Le Comité syndical prend acte de cette évaluation au regard des documents en pièces jointes : diaporama et trame coloriée.

## **5 – BUDGET PRIMITIF 2019**

Emmanuel MANDON effectue la présentation des principales données à retenir en matière budgétaire pour l'année 2019.

Le projet de Budget Primitif 2019 présenté est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du 19 décembre 2018.

Le budget du Parc comprend deux volets bien distincts mais regroupés au sein d'une seule et unique maquette budgétaire : le volet statutaire du budget du Parc et le volet « programmes ». **Ce second volet est constitué au fur et à mesure de l'année en fonction de l'attribution des subventions sollicitées auprès des différents partenaires.**

Une partie du programme annuel est néanmoins inscrite dès le Budget Primitif. Il est important de préciser que les dépenses et recettes inscrites au budget le sont à titre prévisionnel et pourront évoluer lors du vote du budget supplémentaire, notamment au vu du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Emmanuel MANDON rappelle le contexte général sur le plan économique et les grandes tendances nationales, notamment en matière de rigueur budgétaire. A l'image de ce contexte difficile, le Parc du Pilat est très prudent et affiche une volonté d'optimiser les coûts, par exemple, via la mutualisation avec d'autres Parcs.

L'objectif est de dégager une certaine marge de manœuvre pour venir abonder l'autofinancement en fonctionnement et en investissement.

### **LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

#### **Les recettes :**

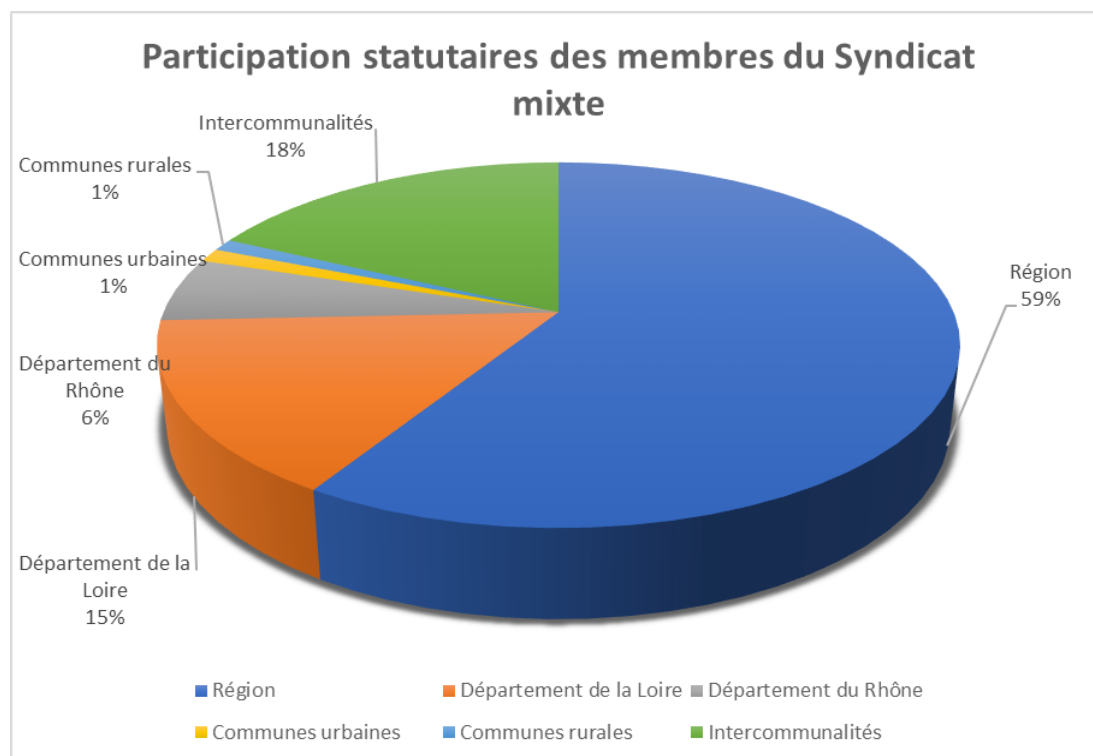
#### ***Participations des membres du Syndicat mixte :***

Les participations des membres du Syndicat Mixte sont basées sur les statuts approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 et adoptés par tous les membres du syndicat mixte lors de la procédure de révision de la Charte. La participation de base est de 0,60€ par habitant. La clé de répartition est identique à celle des statuts précédents.

Le détail des participations prévisionnelles attendues figure dans le tableau ci-dessous. Des variations pourront intervenir en raison de l'évolution de la population.

<b>Membres du Syndicat mixte</b>	<u>Année 2019</u>	<u>% du total des participations</u>
Région Auvergne Rhône Alpes	979 693	59
Département de la Loire *	258 006	15
Département du Rhône *	94 578	6
Communes urbaines *	20 041	1

Communes rurales *	17 629	1
Intercommunalités *	296 185	18
	<b>1 666 132</b>	<b>100</b>



Ce volet statutaire permet d'abonder le financement d'actions qui ne sont subventionnées qu'en partie par les programmes. Pour 2019, le montant correspondant à la part d'autofinancement des programmes s'élève à 13 050 €.

Le tableau, ci-dessous, présente, en recettes, le budget statutaire 2019 en comparaison avec celui voté pour l'exercice 2018.

LIBELLE	BP Statutaire 2018	BP Statutaire 2019
CHAPITRE 13 ATTENUATION DES CHARGES	96 800	104 209
CHAPITRE 70 - PRODUITS GESTION COURANTE	20 000	23 000
CHAPITRE 74 - SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 818 092	1 821 675
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS GESTION	26 000	26 700
CHAPITRE 042 – AMORTISSEMENT SUBVENTION	16 822	17 219



	CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	<b>10 628</b>	<b>9 655</b>
	CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	CHAPITRE 042 – AMORTISSEMENT	<b>62 900</b>	<b>54 275</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 977 714</b>	<b>1 992 803</b>

Les charges à caractère général restent stables. Certains frais de fonctionnement augmentant (carburants, maintenance, ...), il est nécessaire de consentir un effort sur les autres dépenses afin de faire diminuer globalement les charges à caractère général.

De manière générale, cette réduction des dépenses permet d'augmenter quelque peu la marge de manœuvre financière du Parc du Pilat.

Les charges de personnel augmentent en très grande partie du fait de la prise en compte pour l'année 2019 des salaires des 4 agents de l'équipe d'entretien de la nature. Pour rappel, en 2018, le devenir du dispositif des contrats d'insertion n'était pas encore connu. Seule la somme correspondant à la fin des contrats en cours avait été inscrite à titre prévisionnel.

Les charges de personnel subissent également l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : avancements d'échelon et de grade.

Les organismes ou associations auxquels il est prévu de verser une subvention sur l'exercice sont le Comité des œuvres sociales (CGOS), les Amis du Parc, EPURES et l'Office du Tourisme pour un montant total de 84 000 €.

Le remboursement des intérêts d'emprunt diminue. Cela ne concerne plus qu'un seul emprunt : celui contracté pour les travaux à la Maison du Parc (6<sup>e</sup> année de remboursement sur les 15 contractées).

Le tableau joint en **annexe 2** présente le budget primitif total :

- en reprenant et en détaillant le budget statutaire
- en ajoutant les programmes inscrits au budget primitif 2019 (annexe 1.1).

Le budget primitif total 2019 en dépenses de fonctionnement s'élève à **2 519 020,13 €**.

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente les **recettes d'investissement** inscrites au budget primitif statutaire 2019 en les comparant avec le Budget primitif statutaire 2018 :

Compte	LIBELLE	BP statutaire 2018	BP statutaire 2019

021	Virement Fonctionnement	0	0
	CHAPITRE 10 - DOTATIONS	30 700	20 926
	CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
	CHAPITRE 040 -AMORTISSEMENT	62 900	54 275
	<b>TOTAL</b>	<b>93 600</b>	<b>75 201</b>

La somme perçue au titre du FCTVA (Fonds de Compensation sur la Taxe à la Valeur Ajoutée) en 2019 correspond aux dépenses effectuées au cours de l'année 2017 : 1<sup>e</sup> tranche des travaux à la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap au belvédère de Malleval et ceux concernant la table d'orientation du Guizay, création du nouveau site Internet du Parc, achat de panneaux de signalisation et de matériel informatique.

Le tableau, joint en annexe 3, présente en recettes d'investissement le budget primitif total en reprenant et en détaillant le budget statutaire

Le budget primitif total (statutaire + programme) 2019 en recettes d'investissement s'élève à **143 606 euros**. Les recettes liées à la partie programme ont été inscrites (voir annexe 3.1).

D'autres recettes liées à la partie programmes pourront être inscrites au moment du budget supplémentaire et d'une décision modificative budgétaire.

\*\*\*\*\*

Le tableau ci-dessous présente les **dépenses d'investissement** inscrites au budget primitif statutaire 2019 en les comparant avec le budget primitif statutaire 2018.

<b>LIBELLE</b>	<b>BP statutaire 2018</b>	<b>BP statutaire 2019</b>
CHAPITRE 040 AMORTISSEMENT	16 822	17 219
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS	27 001	22 717
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 883	20 000
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		

	<b>35 894</b>	<b>15 265</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93 600</b>	<b>75 201</b>

Le remboursement en capital de l'emprunt ne concerne donc plus que les travaux pour la Maison du Parc.

En 2019, sont envisagées au titre des dépenses d'investissement :

- la poursuite du renouvellement du matériel informatique à hauteur de 10 000 € maximum et l'achat de petit matériel
- une somme a été provisionnée pour d'éventuels travaux de grosse réparation payables en section d'investissement
- l'autofinancement sur les programmes suivants :
  - le renouvellement des serveurs informatiques
  - les travaux sur le renouvellement de la muséographie et de la scénographie de la Maison du Châtelet

Le tableau joint en annexe 3 présente en dépenses d'investissement, le budget primitif total (statutaire + programme) en reprenant et en détaillant le budget statutaire. L'autofinancement pour ces programmes ayant déjà été inscrits au titre de l'exercice budgétaire 2018, il sera réintégré, dans le budget supplémentaire lors de la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

D'autres dépenses liées à la partie programmes du budget seront inscrites au moment du budget supplémentaire.

Le budget primitif total en dépenses d'investissement s'élève à **143 606 euros**.

Sébastien TARDY souhaite savoir ce que représente le montant figurant au compte 616 de 66 000 euros pour les assurances.

Marie VIDAL lui répond que le Parc est assuré à la fois pour les bâtiments, la flotte de véhicules et aussi pour le personnel. Aussi, lorsque les agents sont en arrêt maladie, une partie du salaire de l'agent est remboursée au Parc.

Anne de BEAUMONT fait part de son souhait de s'abstenir.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par 34 voix pour et 2 abstentions décide d'approuver le budget primitif 2019 d'un montant total de 2 662 626,13 euros.

## **6 – SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Par délibération du 26 juin 2014, la Présidente s'est vu confier une délégation pour réaliser des lignes de Trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical.

Cette ligne de trésorerie est généralement activée pour une courte période (un mois environ) dans l'attente du versement par exemple, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Conseils départementaux notamment, des premiers acomptes sur les participations statutaires. Cette souscription d'une ligne de trésorerie permet de faciliter l'exécution budgétaire.

La ligne de trésorerie n'a pas été activée en 2017 ni en 2018 mais elle pourrait l'être en 2019 car le versement de certaines subventions européennes - programmation 2014-2020 n'a toujours pas eu lieu, alors même que certaines opérations devant bénéficier de ce soutien sont d'ores et déjà achevées.

Il est proposé de fixer à 300 000 € (trois cent mille euros) le montant de la ligne de Trésorerie à souscrire au plus tôt le 01/03/2019 pour une durée d'un an et d'autoriser la Présidente à réaliser cette souscription dans les meilleures conditions financières possibles pour le Syndicat mixte du Parc.

Les conditions financières sont les suivantes : un taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage indexé sur l'Euro Overnight Index Average (EONIA ou taux moyen pondéré en euro) auquel est ajouté une marge de 0,89 % environ. Les frais de dossier sont estimés à 300 € et une commission de non utilisation pourrait être à la charge de l'emprunteur.

Françoise PFISTER du CESER demande ce que représente en volume financier les subventions attendues et non versées.

Sandrine GARDET et Marie VIDAL lui répondent qu'elles n'ont pas la réponse de manière précise mais lui donnent déjà un ordre de grandeur des subventions attendues : environ 120 000 € pour le Congrès des Parcs, 80 000 € pour la première tranche des travaux à l'ermitage de Sainte-Croix-en-Jarez, 30 000 € pour Natura 2000, 120 000 € pour l'Atlas de la Biodiversité Communale, les fonds LEADER.

A cela il faut ajouter les participations statutaires des différents membres. Ainsi, le vote du budget va permettre de les solliciter.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à souscrire au plus tôt au 01/04/2019, une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € pour une durée d'un an, dans les meilleures conditions financières possibles pour le Syndicat mixte du Parc du Pilat.

## **7 – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Saint-Etienne Métropole a signé un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME qui permet à tous les acteurs du territoire TEPOS, ceux du Pilat comme de Saint-Etienne-Métropole, entreprises, associations ou collectivités, à l'exception des particuliers, de bénéficier d'un accompagnement technique gratuit ainsi que de subventions pouvant atteindre 70% des études et 60% des travaux pour tous les projets de bois-énergie, solaire thermique (pour la production d'eau chaude), géothermie et récupération de chaleur fatale.

Deux personnes ont été recrutées, à temps complet, par Saint-Etienne-Métropole pour la mise en œuvre de ce contrat avec l'appui financier de l'ADEME. Pour la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2020, Saint-Etienne-Métropole propose désormais que l'un des deux postes soit porté par le Parc tout en restant financé à 100%. Cette solution est proposée pour réaffirmer le caractère partenarial de la démarche TEPOS entre le Parc et Saint-Etienne-Métropole, dans la mesure où nous sommes en phase de demande de renouvellement du Label Territoire à Energie Positive et pour permettre d'alléger Saint-Etienne-Métropole dans sa fonction d'employeur.

Aussi, pour rappel, il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois et de déterminer l'effectif à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 2° (lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient), il est proposé de créer un emploi de catégorie A (ingénieur territorial) pour occuper le poste de Chargé de mission, à temps complet, au plus tôt, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel justifiant des exigences requises pour occuper un

emploi de catégorie A de la fonction publique territoriale, d'une formation et d'une expérience en adéquation avec la nature des missions qui lui seront confiées. La rémunération afférente à ces emplois sera calculée selon la grille indiciaire applicable au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Cet agent bénéficiera d'une indemnité mensuelle.

Cette création de poste et la modification du tableau des effectifs seront soumises pour avis au Comité technique intercommunal placé auprès de Centre de gestion de la Loire, lors de sa réunion du 20 mars prochain.

Par ailleurs, aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, il appartient au Comité syndical de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Le Parc du Pilat a saisi pour avis, en août dernier le Comité Technique Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion de la Loire pour procéder au toilettage du tableau des effectifs.

Il est opportun de supprimer 2 postes de contractuels : un poste d'ingénieur territorial - chargé de mission « gouvernance liée au fleuve Rhône », la mission ayant pris fin au 30.09.17 et un poste d'ingénieur territorial – chargé de mission agro-écologie, la mission ayant pris fin au 31.12.17.

De plus, suite au départ à la retraite en juillet 2018, d'un agent au grade de rédacteur principal, il est proposé de supprimer ce poste car cet agent ne sera pas remplacé.

Martine MAZOYER souhaite savoir quel est le poste statutaire supprimé ainsi que les raisons de cette suppression.

Michèle PEREZ lui répond qu'il s'agit du poste de gestion du centre de ressources documentaire. Par ailleurs, le non-remplacement s'explique par la nécessité de faire des économies.

Sandrine GARDET précise que désormais le centre de ressources est géré de manière différente. Cette personne gérait également les actions culturelles qui ont été redistribuées entre Axel MARTICHE et Alexia PALLAY.

Par ailleurs, le non-remplacement des agents à la retraite est un des leviers pour réduire les dépenses de fonctionnement.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- La création du poste susmentionné et la modification en conséquence du tableau des effectifs sous réserve de l'avis favorable du Comité technique Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion de la Loire.
- La suppression des postes cités, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, et la modification en conséquence du tableau des effectifs suite à l'avis favorable du Comité technique intercommunal, en date du 26 septembre dernier.

## **8 – BONUS : PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION EUROPARC**



Pierre SCHMELZLE, membre du Conseil d'administration d'Europarc et Président de la Commission Agriculture d'Europarc effectue cette présentation.

EUROPARC est une association à but non lucratif sous statut allemand, qui existe depuis 1973. La Direction a une importance bien plus grande que dans une association sous le même statut, en France.

EUROPARC regroupe les parcs nationaux, parcs naturels régionaux, parcs marins et parcs péri-urbains. Cette fédération représente 390 membres sur 37 pays, et 38% des sites Natura 2000, ainsi que des organisations non gouvernementales.

Les valeurs d'EUROPARC sont notamment le respect des autres, du travail, de la nature et de la connaissance des autres. En Europe, les dispositifs de gestion des espaces naturels sont très différents, tout comme les espaces protégés.

EUROPARC permet le partage de connaissances, d'idées, de bonnes pratiques entre ces différents membres.

Les ressources d'EUROPARC reposent sur la cotisation des membres et des subventions européennes, environ 600 000 € au total.

Pierre SCHMELZLE ajoute qu'il fait partie des membres cooptés. Il est élu pour 3 ans, mandat qui peut être renouvelé une fois pour la même durée.

EUROPARC dispose d'un auditeur externe, chargé d'évaluer annuellement la mission d'EUROPARC. Il est également présent à toutes les réunions et peut donc suggérer des idées pour améliorer l'efficacité des réunions.

EUROPARC est divisé en 8 sections régionales ou nationales. Elle dispose d'un bureau au Parlement européen, à Bruxelles, ce qui lui permet d'être en contact en permanence avec les élus et de faire du lobbying sur les questions environnementales.

EUROPARC est notamment à l'initiative de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés, qui fonctionne très bien. Un travail est également mené sur la coopération transfrontalière.

EUROPARC a lancé un programme « Junior Ranger » dont l'objectif est de faire participer des jeunes de toute l'Europe dans les Parcs, les aires protégées.

Il existe aussi le programme « Youth + » : un jeune est présent au sein du Conseil d'administration d'EUROPARC. Cette opération permet aux jeunes de développer leurs compétences en communication pour qu'ils soient aptes à travailler sur la question des aires protégées.

Le concept est de rassembler les gens pour qu'ils aient accès à une bibliothèque vivante d'expériences. La conférence annuelle facilite ces échanges autour de l'environnement et de la gestion des espaces protégés d'Europe. Il existe également une plate-forme informatique Transparcnet qui permet d'échanger sur des bonnes pratiques entre les membres.

Pierre SCHMELZLE conclut sa présentation en présentant les bénéfices à être membres d'EUROPARC. Les différents membres peuvent assister à des ateliers, séminaires et webinaires techniques, l'accès au réseau et la mise en valeur de votre Parc.

Il remercie l'assistance d'avoir écouté cette présentation.

## **9- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Michèle PEREZ précise que la prochaine réunion du comité syndical aura lieu le mercredi 26 juin à 18h30.